

États financiers intermédiaires (non audité)
Pour les semestres clos les 30 juin 2024 et 2023

Fonds équilibré Seamark Lysander
(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)



LES AUDITEURS DU FONDS N'ONT PAS AUDITÉ CES ÉTATS FINANCIERS.

Lysander Funds Limited., gérant du Fonds, nomme un auditeur indépendant pour l'audit des états financiers annuels du Fonds. En vertu des lois sur les valeurs mobilières, si l'auditeur n'a pas examiné les états financiers intermédiaires du Fonds, il doit en faire état dans un avis accompagnant les états financiers. Le prochain rapport sur le Fonds contiendra l'information financière annuelle audité au 31 décembre 2024.

Fonds équilibré Seamark Lysander (auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

États financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Table des matières

- 3 États de la situation financière
- 3 États du résultat global
- 4 États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables
- 5 Tableaux des flux de trésorerie
- 5 Annexe du portefeuille
- 8 Notes annexes

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

États intermédiaires de la situation financière (non audité)

Aux	30 juin 2024	31 décembre 2023
Actif		
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*	2 217 972 \$	2 196 713 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	34 861	24 799
Montant à recevoir du gestionnaire	14 011	16 236
Remboursements à recevoir	76	45
Montant à recevoir des courtiers en placement	3 640	–
Dividendes à recevoir	2 613	3 167
Intérêts courus	3 468	3 241
Total de l'actif	2 276 641 \$	2 244 201 \$
Passif		
Charges à payer	4 951 \$	7 473 \$
Total du passif	4 951 \$	7 473 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	2 271 690 \$	2 236 728 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série		
Série A	174 139 \$	231 920 \$
Série F	2 097 551	2 004 808
Total de l'actif net	2 271 690 \$	2 236 728 \$
Nombre de parts rachetables en circulation		
Série A	13 592	18 757
Série F	168 360	167 003
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part		
Série A	12,81 \$	12,36 \$
Série F	12,46	12,00
<i>*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net au coût</i>	1 842 354 \$	1 838 741 \$

États intermédiaires du résultat global (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Produits		
Intérêts aux fins de distribution	10 614 \$	8 754 \$
Revenu de dividendes	21 399	20 152
Autres revenus	1 462	1 238
Profit réalisé et latent (perte réalisée et latente) sur les placements		
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les placements vendus	64 409	19 392
Profit net (perte nette) de change réalisé	11	2 320
Variation de la plus-value (moins-value) latente des devises	(6)	(3 034)
Variation de la plus-value (moins-value) latente des placements	17 711	72 315
Total du bénéfice d'exploitation	115 600 \$	121 137 \$
Charges		
Frais de dépôt	15 873 \$	15 975 \$
Frais de gestion	10 224	9 715
Frais d'administration du Fonds	922	426
Frais de garde	217	459
Frais liés à la communication de l'information aux porteurs de parts	111	780
Honoraires d'audit	111	105
Coûts de transaction	65	74
Droits réglementaires	55	52
Frais juridiques	28	31
Frais liés au comité d'examen indépendant	28	26
Frais bancaires	27	2
Total des charges d'exploitation	27 661 \$	27 645 \$
Retenue d'impôt	1 519 \$	1 312 \$
Remboursement des charges	(14 011)	(14 732)
Total des charges d'exploitation nettes	15 169 \$	14 225 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	100 431 \$	106 912 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par série		
Série A	7 427 \$	9 828 \$
Série F	93 004	97 084
Variation du total de l'actif net	100 431 \$	106 912 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation, par part		
Série A	0,49 \$	0,58 \$
Série F	0,55	0,60

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

États intermédiaires de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)

Toutes les séries

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	2 236 728 \$	2 036 448 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	100 431	106 912
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(16 430) \$	(14 796) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(1 403)	(1 238)
Total des distributions	(17 833) \$	(16 034) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables		
Série A	8 557 \$	20 204 \$
Produit total	8 557 \$	20 204 \$
Coût des parts rachetées		
Série A	(73 765) \$	(10 534) \$
Série F	(261)	–
Coût total	(74 026) \$	(10 534) \$
Distributions réinvesties		
Série A	848 \$	637 \$
Série F	16 985	15 397
Total des réinvestissements	17 833 \$	16 034 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	34 962 \$	116 582 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	2 271 690 \$	2 153 030 \$

Série A

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	231 920 \$	202 725 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	7 427	9 828
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(842) \$	(632) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(6)	(6)
Total des distributions	(848) \$	(638) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Produit de l'émission de parts rachetables	8 557 \$	20 204 \$
Coût des parts rachetées	(73 765)	(10 534)
Distributions réinvesties	848	637
Total des opérations sur les parts rachetables	(64 360) \$	10 307 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	(57 781) \$	19 497 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	174 139 \$	222 222 \$

Série F

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, au début	2 004 808 \$	1 833 723 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	93 004	97 084
Distributions aux porteurs de parts rachetables		
À partir du revenu de placement net	(15 588) \$	(14 164) \$
À partir des produits tirés de la remise sur les frais de gestion	(1 397)	(1 232)
Total des distributions	(16 985) \$	(15 396) \$
Opérations sur les parts rachetables		
Coût des parts rachetées	(261) \$	– \$
Distributions réinvesties	16 985	15 397
Total des opérations sur les parts rachetables	16 724 \$	15 397 \$
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour la période	92 743 \$	97 085 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la fin	2 097 551 \$	1 930 808 \$

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Tableaux intermédiaires des flux de trésorerie (non audité)

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation		
Variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation	100 431 \$	106 912 \$
Perte (profit) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1	(3 464)
Perte nette réalisée (profit net réalisé) sur les placements vendus	(64 409)	(19 392)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des placements	(17 646)	(72 241)
Variation de la moins-value (plus-value) latente des devises	6	3 034
Achat de placements	(171 851)	(152 501)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	232 647	88 332
Montant à recevoir des courtiers en placement	(3 640)	4 525
Montant à payer à des courtiers en placement	–	12 515
Montant à recevoir du gestionnaire	2 225	11 692
Remboursements à recevoir	(31)	(91)
Intérêts courus	(227)	(196)
Dividendes à recevoir	554	59
Charges à payer	(2 522)	(1 957)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités d'exploitation	75 538 \$	(22 773) \$
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		
Produit de l'émission de parts rachetables	8 557 \$	19 617 \$
Montants payés au rachat de parts rachetables	(74 026)	(10 534)
Flux de trésorerie nets provenant des (affectés aux) activités de financement	(65 469) \$	9 083 \$
(Perte) de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(7) \$	430 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au cours de la période	10 069	(13 690)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début	24 799	214 551
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin	34 861 \$	201 291 \$
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		
Intérêts reçus	10 387 \$	8 558 \$
Dividendes reçus	21 953	20 211
Retenue d'impôt	1 519	1 312
Intérêts versés	27	2

Annexe intermédiaire du portefeuille au 30 juin 2024 (non audité)

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions canadiennes (29,0 %)		
1 100 Algonquin Power & Utilities Corp.	19 670 \$	8 844 \$
300 Alimentation Couche-Tard inc.	9 183	23 031
500 Allied Properties REIT	20 281	7 655
515 ATS Corporation	9 018	22 799
500 Banque de Nouvelle-Écosse	30 733	31 290
750 Société aurifère Barrick	21 934	17 115
300 BCE Inc.	16 711	13 293
125 Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada	14 490	20 208
400 Canadian Natural Resources	6 964	19 492
125 La Société Canadian Tire Ltée	19 965	16 967
350 CCL Industries Inc., catégorie B	14 881	25 179
150 Groupe CGI inc.	7 253	20 483
400 Emera Inc.	18 500	18 260
375 Enbridge Inc.	19 566	18 251
500 Finning International Inc.	11 829	20 055
300 Fortis Inc.	12 078	15 951
330 iA Société financière inc.	14 081	28 350
625 Jamieson Wellness Inc.	19 842	18 131
2 200 Major Drilling Group International	19 707	19 976
1 100 Société Financière Manuvie	23 091	40 073
300 Newmont Corporation	20 413	17 175
850 NFI Group Inc.	19 279	13 464
600 North West Co.	17 804	24 864
810 Park Lawn Corp.	16 916	21 068
200 Restaurant Brands International Inc.	14 527	19 280
325 Rogers Communications Inc., catégorie B	20 048	16 445
260 Banque Royale du Canada	19 898	37 869
250 Stella-Jones Inc.	9 323	22 318
375 Corporation TC Énergie	20 222	19 447
150 Ressources Teck Limitée	3 372	9 834
900 Telus Corp.	19 922	18 639

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Annexe intermédiaire du portefeuille au 30 juin 2024 (non audité)

Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)	Valeur nominale/nombre d'actions		Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions canadiennes (29,0 %)							
<i>(suite)</i>							
400	La Banque Toronto-Dominion	22 688	30 080	13 000	Province du Manitoba, 2,05 %, 2 juin 2031	13 195	11 486
Total		534 189 \$	655 886 \$	7 000	Société Financière Manuvie, 2,864 %, 16 février 2027	7 000	6 724
Titres à revenu fixe canadiens (26,7 %)				8 000	Banque Nationale du Canada, 5,023 %, 1 ^{er} février 2029	8 155	8 135
6 000	407 International Inc., 1,8 %, 22 mai 2025	5 998 \$	5 850 \$	7 000	Province du Nouveau-Brunswick, 2,55 %, 14 août 2031	6 332	6 368
7 000	AIMRL, 2,195 %, 4 novembre 2026	7 000	6 644	13 000	Province du Nouveau-Brunswick, 2,6 %, 14 août 2026	13 767	12 624
19 000	AIMRL, 2,712 %, 1 ^{er} juin 2029	19 206	17 491	11 000	Province du Nouveau-Brunswick, 4,05 %, 14 août 2034	10 962	10 819
4 000	Province de l'Alberta, 2,05 %, 1 ^{er} juin 2030	3 912	3 618	7 000	Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 3,85 %, 14 août 2026	6 990	6 980
11 000	Municipal Finance Authority of BC, 2,50 %, 27 septembre 2041	10 988	8 326	17 000	Province de Terre-Neuve-et-Labrador, 4,15 %, 2 juin 2033	16 374	16 790
8 000	Province de la Colombie-Britannique, 2,55 %, 18 juin 2027	8 779	7 706	21 000	Province de la Nouvelle-Écosse, 4,40 %, 1 ^{er} juin 2042	24 691	20 721
11 000	Province de la Colombie-Britannique, 4,150 %, 18 juin 2034	10 949	10 942	10 000	Province de la Nouvelle-Écosse, 4,05 %, 1 ^{er} juin 2033	9 984	9 891
26 000	BMW Canada Inc., 0,99 %, 14 janvier 2025	26 091	25 489	11 000	OMERS, 4,960 %, 10 février 2031	11 000	11 202
20 000	BNS, 1,4 %, 1 ^{er} novembre 2027	19 657	18 244	18 000	Ontario Teachers' Finance Trust, 4,15 %, 1 ^{er} novembre 2029	17 990	18 170
15 000	Canada, 2 %, 1 ^{er} juin 2028	14 212	14 183	19 000	Province de l'Ontario, 1,05 %, 8 septembre 2027	19 074	17 419
23 000	Canada, 4 %, 1 ^{er} juin 2041	31 380	24 508	20 000	OPB Finance Trust, 2,98 %, 25 janvier 2027	20 582	19 409
24 000	Canada, 5,75 %, 1 ^{er} juin 2029	26 649	26 494	11 000	PSP Capital, 0,09 %, 15 juin 2026	10 989	10 345
15 000	Gouvernement du Canada, 1,5 %, 1 ^{er} juin 2026	14 308	14 347	18 000	Province de Québec, 3,1 %, 1 ^{er} décembre 2051	22 659	14 412
26 000	Gouvernement du Canada, 5,00 %, 1 ^{er} juin 2037	35 456	29 987	6 000	Banque Royale du Canada, 1,833 %, 31 juillet 2028	6 000	5 464
14 000	Fiducie du Canada pour l'habitation, 4,25 %, 15 mars 2034	13 991	14 381	11 000	Banque Royale du Canada, 5,235 %, 2 novembre 2026	10 988	11 159
10 000	Services Financiers Caterpillar, 4,51 %, 5 mars 2027	9 998	10 024	17 000	Province de la Saskatchewan, 2,2 %, 2 juin 2030	18 105	15 497
16 000	Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,1 %, 15 mars 2031	15 972	13 510	14 000	Banque TD, 1,128 %, 9 décembre 2025	14 007	13 343
8 000	Fiducie du Canada pour l'habitation, 1,95 %, 15 juin 2028	7 998	8 059	10 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,68 %, 8 janvier 2029	10 000	10 046
18 000	CDP Financière inc., 1,5 %, 19 octobre 2026	17 969	16 998	14 000	TransLink BC, 2,65 %, 29 octobre 2050	13 971	9 833
11 000	Central 1, 1,323 %, 29 janvier 2026	11 027	10 407	9 000	Wells Fargo, 4,168 %, 28 avril 2026	9 000	8 930
4 000	CPPIB, 3 %, 15 juin 2028	4 000	3 874	Total		657 133 \$	605 293 \$
11 000	CPPIB, 3,6 %, 2 juin 2029	10 782	10 882	Titres à revenu fixe étrangers (0,4 %)			
9 000	Banque canadienne de l'Ouest, 1,818 %, 16 décembre 2027	9 000	8 267	10 000	MetLife Global Funding I, 4,642 %, 1 ^{er} avril 2027	10 000 \$	10 041 \$
10 000	Hydro One, 1,41 %, 15 octobre 2027	9 997	9 150	Total		10 000 \$	10 041 \$
10 000	John Deere, 4,95 %, 14 juin 2027	9 999	10 145	Actions internationales (4,8 %)			
				220	BHP Billiton Ltd., CAAE parrainé	12 754 \$	17 193 \$
				100	Diageo Plc, CAAE parrainé	20 734	17 259
				200	Novartis AG, CAAE	19 587	29 147

Ce tableau se poursuit à la page suivante.

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Annexe intermédiaire du portefeuille au 30 juin 2024 (non audité)

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
Actions internationales (4,8 %)		
<i>(suite)</i>		
300 Schlumberger Ltd.	19 669	19 376
350 Unilever plc, CAAE	18 522	26 347
Total	91 266 \$	109 322 \$
Placements privés (1,0 %)		
26 000 Honda Canada Finance Inc., 1,646 %, 25 février 2028	26 008 \$	23 559 \$
Total	26 008 \$	23 559 \$
Actions américaines (35,8 %)		
100 Albemarle Corp.	19 439 \$	13 076 \$
160 Alphabet Inc., cat. C	10 666	40 174
100 Amazon.com Inc.	19 755	26 454
65 American Tower Corp.	19 168	17 296
135 Apple Inc.	5 967	38 923
180 Applied Materials	9 585	58 149
165 APTIV PLC	17 623	15 906
500 Bank of America Corp.	11 296	27 221
60 Becton Dickinson and Co.	965	19 196
65 Biogen NC	21 697	20 627
300 Cisco Systems	13 734	19 511
200 CVS Health Corporation	19 316	16 170
60 Dollar General Corp.	9 731	10 861
90 Emerson Electric Co.	9 761	13 572
65 Expedia Group Inc.	10 000	11 211
65 FedEx Corp.	17 878	26 680
125 Generac Holdings Inc.	18 572	22 625
235 General Mills Inc.	19 722	20 350
125 Ingredion Inc.	12 925	19 627
315 Intel Corporation	19 954	13 355
100 Johnson & Johnson	14 014	20 008
100 JP Morgan Chase & Co.	8 898	27 688
50 KLA-Tencor Corp.	4 950	56 435
50 McDonald's Corporation	10 894	17 443
100 Medtronic PLC	10 297	10 775
120 Merck & Co.	9 341	20 337
160 Northern Trust	19 866	18 394
25 Palo Alto Networks Inc.	9 158	11 602
450 Pfizer Inc.	18 983	17 236
75 SAP, CAAE	9 512	20 709

Valeur nominale/nombre d'actions	Coût moyen (\$)	Juste valeur (\$)
200 Service Corporation International	11 083	19 474
200 State Street Corp.	18 117	20 260
25 United Healthcare Corp.	14 582	17 428
100 United Parcel Service	17 166	18 734
325 Verizon Communications Inc.	19 943	18 348
75 Visa Inc.	19 842	26 948
155 Walt Disney Co.	19 358	21 068
Total	523 758 \$	813 871 \$
Total du portefeuille (97,7 %)	1 842 354 \$	2 217 972 \$

Trésorerie et équivalents de trésorerie (1,5 %)	34 861 \$
Autres actifs moins les passifs (0,8 %)	18 857
Actif net	2 271 690 \$

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

1. Constitution du Fonds

Le siège social du Fonds est situé au 3080 Yonge St., Suite 4000, Toronto (Ontario).

Lysander Funds Limited (le « gestionnaire » ou « Lysander ») est le gestionnaire et le fiduciaire du Fonds et a la responsabilité de fournir tous les services généraux de gestion et d'administration dont le Fonds a besoin dans ses activités quotidiennes, ou d'en coordonner la prestation, notamment, mais sans s'y limiter, le calcul de la valeur liquidative du Fonds et de ses séries et l'établissement des rapports connexes, la préparation de tous les documents de placement, la tenue des registres des porteurs de parts, ainsi que d'autres services administratifs.

Le Fonds équilibré Seamark Lysander (auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark ») (le « Fonds ») est un fonds commun de placement constitué en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie cadre datée du 8 décembre 2011, dans sa version modifiée le 30 décembre 2014, telle qu'elle peut être modifiée et refondue à l'occasion. Le 30 décembre 2014, le Fonds a commencé ses activités et est devenu un émetteur assujéti dont les parts étaient admissibles aux fins de placement en vertu d'un prospectus simplifié.

L'objectif de placement du Fonds est de procurer un rendement total à long terme composé de revenu et de gains en capital principalement par des placements dans un portefeuille de titres à revenu fixe et de titres de capitaux propres.

Le gestionnaire de portefeuille du Fonds est Seamark Asset Management Ltd (le « gestionnaire de portefeuille »).

2. Mode de présentation

Les présents états financiers intermédiaires (les « états financiers ») ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « normes IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Les présents états financiers ont été préparés conformément à IAS 34, *Information financière intermédiaire*, et ne comprennent pas toutes les informations qui doivent être fournies dans les états financiers annuels. Ces états financiers devraient être lus parallèlement aux états financiers annuels et aux notes annexes du Fonds.

Le conseil d'administration de Lysander a autorisé la publication des états financiers le 21 août 2024.

3. Informations sur les méthodes comptables significatives

Avec prise d'effet le 1^{er} janvier 2023, le Fonds a adopté la modification d'IAS 1, *Présentation des états financiers* (« IAS 1 »), se rapportant aux informations à fournir sur les méthodes comptables significatives. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les présents états financiers. Aucune autre norme, modification de norme ni interprétation entrée en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023 n'a eu d'incidence significative sur les états financiers du Fonds. Les méthodes comptables significatives appliquées dans la préparation des présents états financiers sont décrites ci-dessous. Ces méthodes ont été appliquées de manière cohérente pour tous les exercices présentés, à moins d'indication contraire.

Les méthodes comptables significatives du Fonds sont les suivantes :

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse, les dépôts bancaires à vue, d'autres placements à court terme sur un marché actif dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois, les découverts bancaires et les fonds du marché monétaire incluant les liquidités échangées sur une base quotidienne et tous les instruments financiers très liquides qui arrivent à échéance au plus tard trois mois après leur achat.

Instruments financiers

Le Fonds comptabilise ses instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Les instruments financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les placements à la juste valeur par le biais du résultat net, les intérêts courus, les remboursements à recevoir, les souscriptions à recevoir, les rachats à payer, les montants à payer à des courtiers en placement ou à recevoir de courtiers en placement, les montants à payer/recevoir au titre des contrats de change à terme et les charges à payer.

Actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net :

Actifs financiers

Le Fonds classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des fonds communs de placement en fonction de son modèle économique pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Ces actifs financiers sont gérés, et leur rendement est évalué, en fonction de la juste valeur. Le Fonds gère également ces actifs financiers avec l'objectif de tirer des flux de trésorerie de leur réalisation par voie de vente. Le Fonds n'a pas choisi de désigner

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

irrévocablement des titres de capitaux propres comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global. Par conséquent, ces actifs financiers sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont ceux qui sont acquis ou engagés principalement dans le but de les vendre ou de les racheter dans un proche avenir ou qui, au moment de la comptabilisation initiale, font partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble par le Fonds et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Tous les dérivés et positions vendeur inclus dans cette catégorie sont obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le Fonds n'applique la comptabilité de couverture générale à aucune de ses positions sur dérivés.

Actifs financiers et passifs financiers au coût amorti

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti comprennent la trésorerie donnée en garantie des positions sur dérivés, les produits à recevoir, les montants à recevoir des courtiers ou à payer aux courtiers ainsi que les autres montants à recevoir ou à payer à court terme.

IFRS 9 exige l'utilisation du modèle des pertes de crédit attendues comme nouveau modèle de dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti. À chaque date de clôture, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes sur la trésorerie reçue en garantie, les montants à recevoir des courtiers, les produits à recevoir et les autres montants à recevoir à court terme à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit a augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale. Si, à la date de clôture, le risque de crédit n'a pas augmenté de façon importante depuis la comptabilisation initiale, le Fonds évalue la correction de valeur pour pertes au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir. Compte tenu de la nature à court terme et de la grande qualité de crédit des montants à recevoir, le Fonds a déterminé que les corrections de valeur pour pertes de crédit ne sont pas significatives ou ne sont pas considérées comme s'étant dépréciées.

Le Fonds classe les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie de la juste valeur établie en fonction du degré d'importance des données sur lesquelles sont fondées les évaluations.

- Niveau 1 : Données correspondant aux prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels l'entité a accès à la date d'évaluation;
- Niveau 2 : Données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement;
- Niveau 3 : Données qui ne sont pas observables pour l'actif ou le passif.

Si un instrument classé dans le niveau 1 cesse d'être négocié activement, il est transféré hors du niveau 1. Dans de tels cas, les instruments sont reclassés dans le niveau 2, à moins que l'évaluation de la juste valeur ne requière l'utilisation de données non observables importantes, auquel cas ils sont reclassés dans le niveau 3. Le gestionnaire considère la pertinence du transfert lorsqu'un événement est susceptible d'entraîner une réévaluation du niveau. Le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui a une importance dans l'évaluation de la juste valeur. À cette fin, l'importance d'une donnée est appréciée par rapport à l'évaluation de la juste valeur prise dans son intégralité. Si une évaluation de la juste valeur repose sur des données observables nécessitant des ajustements importants eux-mêmes fondés sur des données non observables, cette évaluation correspond alors au niveau 3. L'appréciation de l'importance d'une donnée précise dans l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité requiert l'exercice du jugement, compte tenu des facteurs propres à l'actif ou au passif considéré. La détermination de ce qui constitue une donnée observable requiert un jugement important de la part du Fonds. Le Fonds considère les données observables comme des données de marché aisément disponibles, régulièrement diffusées et mises à jour, fiables et vérifiables, non exclusives et provenant de sources indépendantes. Le classement des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, selon le cas, est présenté dans les notes annexes du Fonds. Les transferts importants entre les niveaux sont également présentés dans les notes annexes du Fonds, le cas échéant. Le rapprochement des évaluations de la juste valeur de niveau 3 pour les périodes closes le 30 juin 2024 et le 31 décembre 2023, le cas échéant, est présenté dans les notes annexes du Fonds.

Comptabilisation et décomptabilisation

Au moment de leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers sont évalués à la juste valeur. Les coûts de transaction liés aux actifs et aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges dans l'état du résultat global lorsqu'ils sont engagés.

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Après leur comptabilisation initiale, les actifs et les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur.

Les profits et les pertes découlant des variations de la juste valeur sont inclus dans l'état du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent. Les revenus de dividendes ou d'intérêts reçus ou gagnés sur les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et les dividendes ou les charges d'intérêts liés aux passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont présentés dans un poste distinct de l'état du résultat global.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie provenant des placements arrivent à expiration ou que le Fonds transfère pratiquement tous les risques et avantages inhérents à la propriété. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont décomptabilisés lorsque l'obligation précisée dans le contrat est exécutée, qu'elle est annulée ou qu'elle arrive à expiration.

Les opérations sur placements sont comptabilisées à la date de transaction. Les profits et les pertes réalisés à la cession de placements, et la plus-value et la moins-value latentes des placements sont calculés selon la méthode du coût moyen et sont compris dans l'état du résultat global.

Les profits et les pertes réalisés au titre des options sont inclus dans le profit net réalisé (la perte nette réalisée) sur les options à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits et les pertes réalisés au titre des options vendues peuvent résulter de l'expiration d'options vendues, auquel cas les profits sont équivalents à la prime reçue, et de l'exercice d'options d'achat couvertes vendues s'ajoutant aux profits et aux pertes réalisés à la cession des placements connexes au prix d'exercice de l'option.

Évaluation de la juste valeur

Les titres dans le portefeuille du Fonds sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui sont négociés sur des marchés actifs est fondée sur les cours de clôture à la fin de la période. Le prix coté utilisé pour les actifs et les passifs financiers du Fonds est le dernier cours, sous réserve que ce dernier soit situé dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque ce cours n'est pas situé dans l'écart acheteur-vendeur, le Fonds détermine le point situé dans l'écart acheteur-vendeur qui représente le mieux la juste valeur. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont facilement et régulièrement disponibles auprès d'une Bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un groupe sectoriel, d'un service d'établissement des prix ou d'un organisme de réglementation et que ces cours représentent des transactions réelles et régulièrement conclues

sur le marché dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des actifs et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation utilisées couramment par les intervenants du marché et qui reposent le plus possible sur des données de marché et le moins possible sur des données non observables. Le Fonds utilise diverses méthodes et formule des hypothèses qui sont fondées sur les conditions du marché existantes à chaque date de présentation de l'information financière.

Les techniques d'évaluation font appel à des hypothèses vérifiables et à des données observables sur le marché lorsque celles-ci sont disponibles. Si cette information n'est pas disponible, les données peuvent être obtenues à partir d'actifs comparables sur des marchés actifs, de prix observés récemment pour des transactions comparables ou d'autres données observables sur le marché. Pour évaluer la juste valeur, le Fonds sélectionne les données non observables sur le marché qui seront utilisées dans les techniques d'évaluation en se basant sur les données historiques, sur le niveau des données déterminé en fonction de produits similaires dont les prix sont connus et sur sa connaissance des conditions actuelles du marché et des démarches d'évaluation. Les données d'entrée non observables sont utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'existe pas de données d'entrée observables pertinentes disponibles, ce qui rend possible une évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou guère, d'activité sur les marchés relativement à l'actif ou au passif à la date d'évaluation. Toutefois, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'une valeur de sortie à la date d'évaluation, du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables reflètent les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses sur les risques. Les données issues d'un modèle représentent toujours une estimation ou une approximation d'une valeur qui ne peut pas être déterminée avec certitude, et les techniques d'évaluation utilisées peuvent ne pas tenir compte de tous les facteurs pertinents aux positions détenues par le Fonds. Par conséquent, les évaluations sont ajustées, au besoin, afin de permettre la prise en compte de facteurs additionnels, notamment le risque lié au modèle, le risque de liquidité et le risque de contrepartie. Les titres de créance non cotés sont évalués sur la base de données observables comme les prix fournis par une entreprise de fixation des prix reconnue et indépendante qui établit les prix des titres en fonction des transactions récentes et des cours reçus des intervenants du marché et en incorporant les données observables sur le marché et en utilisant les pratiques standards du secteur. Les titres de créance non cotés pour lesquels les cours actuels ne sont pas faciles à obtenir sont évalués au moyen d'une des autres techniques d'évaluation décrites ci-dessous.

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Le Fonds utilise des techniques d'évaluation largement reconnues pour déterminer la juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés activement et pour lesquels il n'y a pas de cours du marché. Les techniques d'évaluation les plus couramment utilisées comprennent : i) la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, ii) la méthode de la valeur relative, iii) les méthodes d'évaluation des options, iv) la technique du financement par placement privé, v) des modèles d'évaluation élaborés à l'interne, et vi) l'activité sur les marchés. Dans certains cas, il peut être raisonnable et approprié d'évaluer les instruments au coût si aucun événement ultérieur important n'a eu d'incidence sur la valeur. La technique d'évaluation fondée sur la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus permet d'évaluer la juste valeur en appliquant aux flux de trésorerie futurs estimatifs des actifs et des passifs un taux d'actualisation ou une marge d'escompte reflétant les écarts de taux ou de financement requis pour obtenir la valeur actualisée d'instruments présentant un profil de risque et de liquidités comparable sur le marché. Pour cette technique d'évaluation, les flux de trésorerie futurs sont estimés à partir des cours du marché observés ou implicites des flux de trésorerie futurs ou au moyen des modèles de prévision des flux de trésorerie standards du secteur. Les facteurs d'actualisation appliqués dans les calculs sont générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. La méthode de la valeur relative permet d'évaluer la juste valeur à partir des cours du marché pour des actifs ou des passifs équivalents ou comparables auxquels on apporte des ajustements afin de tenir compte des différences entre les instruments observés et les instruments que l'on cherche à évaluer. Les méthodes d'évaluation des options consistent à émettre des hypothèses à l'égard des fluctuations futures des prix d'un ou de plusieurs actifs référencés sous-jacents afin d'obtenir la moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu de l'option. La moyenne pondérée par les probabilités du résultat futur attendu ainsi obtenue est ensuite actualisée au moyen de facteurs d'actualisation générés à partir des techniques de modélisation de la courbe de rendement et des modèles standards du secteur. Le modèle d'évaluation des options peut faire appel à une formule analytique ou à d'autres techniques de calcul (par exemple, un arbre binomial ou une simulation de Monte Carlo). Dans le cas d'instruments complexes ou pour lesquels il n'y a pas de marché actif, on peut estimer la juste valeur en combinant les prix observés pour d'autres transactions, s'il y a lieu, les services de prix fixés par consensus et les cours pertinents établis par des courtiers. Il convient alors de porter attention à ces cours (notamment pour savoir s'ils ont été fournis à titre indicatif ou s'il s'agit de prix fermes) et à la relation entre les activités observées récemment sur les marchés et les prix fixés par consensus. Le financement par placement privé désigne l'opération par laquelle une société mobilise des capitaux en émettant des titres additionnels sur les marchés privés. Pour évaluer le caractère

raisonnable du prix de souscription et son approximation de la juste valeur dans le cadre d'un tel placement, l'information à considérer comprend les modalités du placement, le prix de souscription et le montant total des capitaux mobilisés. Par opposition aux appels publics à l'épargne effectués par l'intermédiaire d'une Bourse reconnue, les financements par placement privé ne sont pas accessibles au grand public. Le Fonds utilise également des modèles élaborés à l'interne qui sont normalement fondés sur des méthodes et des techniques d'évaluation généralement reconnues dans le secteur. Les hypothèses et les données prises en compte dans ces techniques d'évaluation comprennent les courbes de taux d'intérêt de référence, les écarts de taux et de financement servant à estimer les taux d'actualisation, les cours des titres de capitaux propres et des obligations, les indices boursiers, les taux de change, les niveaux de volatilité des marchés et les corrélations observées. Dans les cas où il y a peu d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif près de la date d'évaluation, le prix de transaction le plus récent peut être utilisé.

Comptabilisation des produits

Le revenu de dividendes est comptabilisé lorsque le droit du Fonds de recevoir le paiement est établi, soit, habituellement, à la date ex-dividende. Le revenu de dividendes est comptabilisé avant la retenue d'impôt, le cas échéant.

Les produits d'intérêts aux fins de distribution figurant dans l'état du résultat global représentent l'intérêt sur coupons reçu par le Fonds et comptabilisé selon la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit ni les primes versées ni les escomptes reçus sur l'achat des titres à revenu fixe, à l'exception des obligations à intérêt zéro qui sont amorties selon le mode linéaire. Les produits d'intérêts aux fins de distribution permettent de calculer sur une base fiscale l'intérêt reçu qui est assujéti à l'impôt.

Compensation des instruments financiers

Les actifs et les passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans l'état de la situation financière lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et une intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Estimations comptables

Dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds, le Fonds doit porter des jugements, procéder à des estimations et poser des hypothèses en ce qui a trait à la valeur comptable des actifs et des passifs qui n'est pas facilement disponible d'autres sources. Les estimations et les hypothèses connexes sont fondées sur l'expérience et d'autres facteurs qui sont considérés comme pertinents. Les plus importantes estimations concernent l'évaluation des placements. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont examinées de façon continue. Les modifications des estimations comptables sont comptabilisées au cours de la période où elles sont apportées si elles ne touchent que cette période, ou au cours de la période où elles surviennent et des périodes ultérieures, si ces modifications touchent à la fois la période considérée et les périodes ultérieures.

Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Les parts émises et en circulation représentent le capital du Fonds, et les parts de chaque série représentent une quote-part égale et proportionnelle de l'actif attribué à chaque série. Les frais de gestion diffèrent pour chacune des séries. Veuillez vous reporter à la note 6 pour une analyse des frais de gestion. Les parts rachetables sont classées à titre de passifs financiers et sont évaluées d'après leur valeur de rachat.

Des parts du Fonds peuvent être achetées ou rachetées à un prix unitaire égal à la valeur liquidative d'une part de la série applicable du Fonds à chaque date d'évaluation.

Valeur liquidative par part

La valeur liquidative par part pour chaque série de parts du Fonds est calculée en divisant la valeur liquidative d'une série de parts par le nombre total de parts de la série en circulation à ce moment. Les méthodes comptables utilisées par le Fonds aux fins de l'évaluation de la juste valeur de ses placements et dérivés sont identiques à celles qui sont utilisées aux fins de l'évaluation de sa valeur liquidative dans le cadre des opérations conclues avec des porteurs de parts rachetables.

Conversion de devises

Les montants libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle du Fonds de la manière suivante : la juste valeur des placements, des contrats de change à terme et des autres actifs et passifs financiers, au taux de change de clôture en vigueur chaque jour ouvrable; les produits et les charges ainsi que les achats, les ventes et les règlements de placements, au taux de change en vigueur aux dates respectives des transactions.

Contrats de change à terme

La valeur du contrat de change à terme représente le profit ou la perte qui serait réalisé si la position sur le contrat à terme était liquidée conformément à ses modalités. Les profits ou les pertes latents sur les contrats à terme sont présentés dans la variation de la plus-value ou de la moins-value latente des contrats à terme dans l'état du résultat global. Les contrats de change à terme permettent de gérer les risques liés aux profits et aux pertes de change découlant des placements à court et à long terme libellés en devises.

Imposition

Le Fonds constitue une fiducie d'investissement à participation unitaire aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Le Fonds est assujéti à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition, y compris les gains en capital nets réalisés, qui n'est pas payé ou payable aux porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu imposable net et de ses gains en capital nets réalisés, de manière à ce qu'il ne soit assujéti à aucun impôt sur son revenu autre que les impôts étrangers retenus à la source, le cas échéant. Par conséquent, aucune charge d'impôt ne figure dans les présents états financiers.

Au 31 décembre 2023, le Fonds avait un montant de néant (31 décembre 2022 – néant) au titre des pertes en capital nettes et un montant de néant (31 décembre 2022 – néant) au titre des pertes autres qu'en capital.

Distributions

Le Fonds fait des distributions de revenu net chaque trimestre et des distributions de gains en capital nets réalisés chaque année. Ces distributions sont comptabilisées dans l'état de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Estimations et jugements comptables critiques

La préparation des états financiers exige que la direction exerce son jugement dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables et qu'elle procède à des estimations et formule des hypothèses concernant l'avenir. Les principaux jugements et les principales estimations du Fonds dans la préparation des présents états financiers sont présentés ci-dessous.

Détermination de la monnaie fonctionnelle

La monnaie fonctionnelle s'entend de la monnaie du principal environnement économique au sein duquel le Fonds exerce ses activités. Si les indicateurs du principal environnement économique sont mixtes, le Fonds se sert alors de son jugement pour déterminer la monnaie fonctionnelle qui représente le plus fidèlement l'incidence économique des transactions, des circonstances et des conditions sous-jacentes. Les souscriptions et les rachats du Fonds sont libellés en dollars canadiens (« \$ CA »). Par conséquent, le Fonds a déterminé que la monnaie fonctionnelle du Fonds est le dollar canadien, à moins d'indication contraire.

Évaluation de la juste valeur des instruments dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Le Fonds peut détenir des instruments financiers non cotés sur un marché actif, y compris des instruments dérivés. La juste valeur de ces instruments est calculée comme il est décrit à la rubrique intitulée « Évaluation de la juste valeur » à la note 3.

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Modifications futures des normes comptables

Au 30 juin 2024, le Fonds a déterminé qu'aucune nouvelle norme IFRS qui était publiée mais n'était pas encore entrée en vigueur n'avait d'incidence significative sur les états financiers du Fonds.

4. Charges

Le Fonds est responsable du paiement de toutes les charges liées à ses activités, comme les honoraires d'audit, les frais liés au comité d'examen indépendant, les frais d'administration du Fonds, les droits de dépôt, la charge liée à la communication de l'information aux porteurs de parts rachetables, les frais de garde et la taxe de vente harmonisée. Le gestionnaire ou le gestionnaire de portefeuille peut, à son gré, payer certaines charges du Fonds, mais ces paiements ne l'obligent en rien à devoir faire des paiements similaires à l'avenir. Toutes les charges sont comptabilisées dans l'état du résultat global selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

Le gestionnaire peut verser des frais de service à même les frais de gestion qu'il reçoit du Fonds. Des frais de service peuvent être versés aux courtiers et aux maisons de courtage à titre de rémunération pour les services continus qu'ils offrent aux porteurs de parts de série A, le cas échéant.

Les frais de service ne peuvent dépasser 0,75 % par an pour les parts de série A, à l'exclusion des taxes applicables.

5. Émission et rachat de parts

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts cessibles et rachetables constituant un droit de bénéficiaire. Chacune de ces parts représente une participation égale et indivise dans l'actif net du Fonds. Chaque part confère à son porteur les mêmes droits et obligations que ceux de tout autre porteur de parts du Fonds. Aucun porteur de parts n'a droit à quelque privilège, priorité ou préférence par rapport à tout autre porteur de parts. Chaque porteur de parts a droit à une voix pour chaque part complète détenue et a le droit de participer également à toutes les distributions effectuées par le Fonds, y compris les distributions de revenu net et de gains en capital nets réalisés, le cas échéant. À la dissolution ou à la liquidation du Fonds, les porteurs de parts en circulation inscrits ont le droit de recevoir au prorata tout l'actif du Fonds restant après le paiement de l'ensemble des dettes, obligations et frais de liquidation du Fonds. Les parts du Fonds sont émises et rachetées à leur valeur liquidative.

Au cours des périodes closes les 30 juin 2024 et 2023, le nombre de parts émises, rachetées et en circulation se détaillait comme suit :

Série A

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Parts en circulation, au début	18 757	17 410
Émission de parts rachetables	679	1 687
Rachat de parts rachetables	(5 911)	(882)
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	67	53
Parts en circulation, à la fin	13 592	18 268

Série F

Pour les périodes closes les	30 juin 2024	30 juin 2023
Parts en circulation, au début	167 003	162 216
Rachat de parts rachetables	(20)	–
Parts rachetables émises dans le cadre de réinvestissements	1 377	1 310
Parts en circulation, à la fin	168 360	163 526

6. Transactions entre parties liées

Le gestionnaire est responsable de la gestion quotidienne du Fonds et de son portefeuille de placements conformément à l'acte constitutif du Fonds. Le gestionnaire paie certains services de gestion de placements et fournit certains services administratifs requis par le Fonds. En contrepartie de ses services, le gestionnaire a droit à des frais de gestion.

Le gestionnaire peut offrir une réduction des frais de gestion au bénéfice de certains porteurs de parts qui (entre autres conditions) détiennent des placements importants dans le Fonds. Pour offrir cette réduction, le gestionnaire réduit les frais de gestion imputés au Fonds en fonction des actifs que détient le porteur visé, et le Fonds distribue au porteur le montant de la réduction sous forme de parts supplémentaires de la même série du Fonds.

Au 30 juin 2024, le gestionnaire, l'actionnaire majoritaire du gestionnaire, les administrateurs et dirigeants du gestionnaire, ainsi que certains membres de leur famille immédiate, détenaient une participation de 82,3 % dans le Fonds (31 décembre 2023 – 79,9 %).

Le gestionnaire a le droit de recevoir du Fonds des frais de gestion calculés quotidiennement et payables mensuellement à un taux annualisé pouvant aller jusqu'à 1,50 % pour les parts de série A et jusqu'à 0,75 % pour les parts de série F, à l'exclusion des taxes applicables, en fonction de la valeur liquidative de chaque série.

Au cours de la période close le 30 juin 2024, le gestionnaire a versé 4 169 \$ (30 juin 2023 – 3 923 \$) au gestionnaire de portefeuille pour avoir assuré la gestion du portefeuille du Fonds. Au 30 juin 2024, le montant à payer au gestionnaire de portefeuille était de 2 092 \$ (31 décembre 2023 – 2 024 \$).

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

7. Hiérarchie de la juste valeur

Le tableau relatif à la hiérarchie de la juste valeur ci-dessous présente des informations sur les actifs du Fonds évalués à la juste valeur, comme il est décrit à la note 3, au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023.

Au 30 juin 2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 579 079 \$	– \$	– \$	1 579 079 \$
Titres à revenu fixe	–	638 893	–	638 893
Total	1 579 079 \$	638 893 \$	– \$	2 217 972 \$

Au 31 décembre 2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Placements				
Titres de capitaux propres	1 505 405 \$	– \$	– \$	1 505 405 \$
Titres à revenu fixe	–	691 308	–	691 308
Total	1 505 405 \$	691 308 \$	– \$	2 196 713 \$

8. Gestion du risque

Le Fonds est exposé à divers risques financiers dans le cours normal de ses activités, notamment au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché. La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut fluctuer en raison de la variation des taux d'intérêt, de la conjoncture économique générale, de l'offre et de la demande pour certains titres précis et des faits nouveaux au sujet d'un émetteur en particulier. Dans le but de gérer ces risques, le gestionnaire de portefeuille procédera à la diversification du portefeuille en fonction des secteurs et des catégories de notation. Les risques importants auxquels le Fonds est exposé sont présentés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit constitue le risque qu'une perte financière soit causée par l'incapacité d'un émetteur de titres ou d'une contrepartie à un instrument financier de satisfaire à ses obligations financières. La principale exposition du Fonds au risque de crédit porte sur ses placements en instruments de créance, comme les obligations. Le Fonds est également exposé à un risque de contrepartie lié aux autres actifs, comme les montants à recevoir de courtiers en placement ou les souscriptions à recevoir. Pour gérer ce risque, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds au risque de crédit et la notation des contreparties.

Le Fonds évalue le risque de crédit et les pertes de crédit attendues pour la durée de vie liées aux créances clients en fonction des données historiques et des déclarations prospectives.

Au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023, le Fonds avait des placements directs en instruments de créance assortis des notations ci-dessous :

En pourcentage de l'actif net	30 juin 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de crédit		
AAA	9,4 %	12,5 %
AA	10,0	10,5
A	8,7	8,0

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds ait de la difficulté à respecter ses obligations, y compris le rachat de parts contre trésorerie. Le Fonds est exposé à de possibles rachats quotidiens à la valeur liquidative par part établie à ce moment. Le risque de liquidité est géré en investissant une part importante de l'actif du Fonds dans des placements négociés sur un marché actif et pouvant être facilement vendus. Tous les passifs du Fonds ont une durée à l'échéance de un an ou moins.

Le tableau suivant présente les passifs du Fonds selon leur date d'échéance au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 :

Au 30 juin 2024	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Charges à payer	– \$	4 951 \$	– \$
Au 31 décembre 2023	Moins de 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an
Exposition au risque de liquidité			
Rachats à payer	– \$	7 473 \$	– \$

Risque de marché

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs liés à un actif du Fonds fluctuent en raison de la variation des taux d'intérêt du marché. Afin de gérer le risque de taux d'intérêt, le cas échéant, le gestionnaire de portefeuille surveille l'exposition du Fonds et s'assure que la durée du portefeuille se situe à l'intérieur des limites précisées dans les politiques et dans les objectifs de placement du Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt selon la durée résiduelle jusqu'à échéance des placements.

	Moins de 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Exposition au risque de taux d'intérêt			
30 juin 2024	40 269 \$	348 163 \$	250 461 \$
31 décembre 2023	68 644	343 328	279 336

Si les taux d'intérêt avaient augmenté ou diminué de 1 % au 30 juin 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté d'environ 33 848 \$ (31 décembre 2023 – 34 135 \$).

Risque de change

Le risque de change découle de la variation de la valeur des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien en raison de la fluctuation des taux de change. Le cas échéant, le risque de change est habituellement couvert au moyen de la conclusion de contrats de change à terme. Cependant, une exposition modérée au risque de change peut être tolérée si elle est jugée avantageuse pour le Fonds. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Le tableau ci-dessous présente un sommaire de l'exposition nette du Fonds (avant couverture, le cas échéant) au risque de change aux :

	30 juin 2024	31 décembre 2023
Exposition au risque de change		
Dollar américain	40,9 %	37,5 %

Au 30 juin 2024, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 1 % par rapport aux devises susmentionnées, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net du Fonds aurait diminué ou augmenté de 0,4 % (31 décembre 2023 – 0,4 %).

Fonds équilibré Seamark Lysander

(auparavant, « Fonds équilibré Lysander-Seamark »)

Notes annexes aux états financiers intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2024 (non audité)

Risque de prix

Le risque de prix s'entend du risque que la valeur des instruments financiers varie par suite des fluctuations des cours du marché, qu'elles soient attribuables à des facteurs propres à un placement ou à son émetteur, ou à tous les facteurs influant sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment de marché. Le cas échéant, ce risque est géré en choisissant les titres et autres instruments financiers avec prudence, compte tenu des paramètres de la stratégie de placement, ainsi qu'en conservant un portefeuille diversifié. L'exposition au risque de prix découle des placements en titres de capitaux propres. Le cas échéant, le Fonds présente ci-dessous une analyse de sensibilité. Les résultats réels peuvent différer de manière significative de cette analyse.

Au 30 juin 2024, environ 69,5 % (31 décembre 2023 – 67,3 %) de l'actif net du Fonds était investi dans des titres de capitaux propres. Si les cours de ces placements avaient augmenté ou diminué de 5 % au 30 juin 2024, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 78 954 \$ (31 décembre 2023 – 75 270 \$).



3080 Yonge Street, Suite 4000
Toronto (Ontario) M4N 3N1
www.lysanderfunds.com

® Lysander Funds est une marque déposée de Lysander Funds Limited